Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_05-DE

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 octobre 2026

DATE DE CONVOCATION
16 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER, M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Jacqueline DALLA TORRE, M. Sébastien DONET, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE – Arrivée à 18h20), Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Jérôme MASSON, M. Martial PARIZOT, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir de Mme Denis ALLEMAND), M. Sylvain PORCHEROT, M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : Mme Denise ALLEMAND (pouvoir à M. Emmanuel PONTILLO), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (absente de 18h00 à 18h20), M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Amélie BOUCHET-GELIN), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Madame Françoise GAUTHEROT, 4ème Vice-présidente déléguée à la communication, à la mobilité.

Membres en exercice	45
Présents	39
Pouvoirs	05
Votants	44

Délibération n°22/10/2026/05
Objet : Conventions relatives à la mise en œuvre du programme d'actions de la Commission Départementale-Métropolitaine de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Côte d'Or, reliant la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à par l'Association Santé Éducation Prévention Territoires (ASEPT) Bourgogne-Franche-Comté et à la Fédération d'Actions de Prévention pour l'Autonomie des Seniors de Côte-d'Or (FAPA seniors 21)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_05-DE

Vu, la délibération n°25/06/2026/14 du Conseil communautaire approuvant le Contrat Local de Santé (CLS) 2026-2030,

La Commission Départementale-Métropolitaine de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées de la Côte-d'Or a pour rôle de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, en complément des prestations légales ou réglementaires.

Pour l'année 2026-2027, un appel à projets conjoint a été lancé par le Département et Dijon Métropole au titre de la Commission Départementale-Métropolitaine de la Prévention de la Perte d'Autonomie de Côte-d'Or afin de recenser les projets de prévention proposés par les différents acteurs.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD), via le Contrat Local de Santé (CLS) de la Plaine Dijonnaise en sa qualité de coordinateur des actions de prévention de la perte d'autonomie organisées sur son territoire, a répondu à cet appel à projets.

Elle en a proposé quatre :

- Un projet « Activité physique adaptée en Plaine Dijonnaise » porté par le Centre Social de la CCPD visant à proposer des ateliers d'Activité Physique Adaptée (APA), visant à entretenir sa capacité physique, sa tonicité musculaire, sa souplesse et son équilibre. L'activité proposée est adaptée aux capacités de chacun ;
- Un projet « PHARE » porté par l'Association Santé Éducation Prévention Territoires (ASEPT) Bourgogne-Franche-Comté, visant à prévenir les conduites addictives chez les séniors ;
- Un projet « Estime et vous ? Gardez un regard positif sur vous » porté par la Fédération d'Actions de Prévention pour l'Autonomie des Seniors de Côte d'Or (FAPA Seniors 21) visant à renforcer l'estime de soi et le bien-être psychologique afin de prévenir l'isolement social et de favoriser le maintien de l'autonomie ;
- Un projet « Seniors 2.0 @ vos tablettes » porté par la Fédération d'Actions de Prévention pour l'Autonomie des Seniors de Côte d'Or (FAPA seniors 21) visant à mieux comprendre et utiliser les outils numériques du quotidien, afin de réduire la fracture numérique.

La Commission Départementale-Métropolitaine de la Prévention de la Perte d'Autonomie de Côte-d'Or, qui s'est tenue le 8 juin 2026, a validé les actions de prévention retenues au titre de l'année 2026-2027. Les membres ont statué sur l'attribution de crédits à la CCPD pour la mise en œuvre des actions citées ci-dessus.

Le Département s'engage, dans le cadre d'une convention (jointe en annexe) à attribuer une aide financière d'un montant de 15 356,75 € (quinze mille trois cent cinquante-six euros, soixante-quinze centimes) à la CCPD, correspondant aux subventions suivantes :

- 8 000,00 € (huit mille euros) pour l'action « Activité physique adaptée en Plaine Dijonnaise » ;
- 2 081,75 € (deux mille quatre-vingt-un euros, soixante-quinze centimes) pour l'action « PHARE » portée par l'ASEPT ;
- 2 240,00 € (deux mille deux cent quarante euros) pour l'action « Estime et vous ? Gardez un regard positif sur vous » portée par la FAPA seniors 21 ;
- 3 035,00 € (trois mille trente-cinq euros) pour l'action « Seniors 2.0 @ vos tablettes » portée par la FAPA seniors 21.

À son tour, la CCPD s'engage à attribuer, au titre de la mise en œuvre du programme d'actions 2026 de la Commission Départementale-Métropolitaine de la Prévention de la Perte d'Autonomie de Côte-d'Or :

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 021-200000925-20261022-2026_10_22_05-DE

- Une aide financière d'un montant de 2 081,75 € à l'ASEPT, pour la mise en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, de l'action « PHARE » ;
- Une aide financière d'un montant de 3 035,00 € à la FAPA seniors 21, pour la mise en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, de l'action « Seniors 2.0 @ vos tablettes » ;
- Une aide financière d'un montant de 2 240,00 € à la FAPA seniors 21, pour la mise en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, de l'action « Estime et vous ? Gardez un regard positif sur vous ».

Considérant les projets de conventions joints en annexe,

Vu, l'avis favorable de la 1ère Commission « Petite enfance, Santé, Tourisme, Intelligence Artificielle » qui s'est réunie le 7 octobre 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention avec le département de Côte-d'Or pour la mise en œuvre du « Programme d'actions de la Commission Départementale-Métropolitaine de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Côte-d'Or »,

- APPROUVE, dans le cadre de ce programme d'actions, les conventions de projets avec l'Association Santé Éducation Prévention Territoires (ASEPT) Bourgogne-Franche-Comté et la Fédération d'Actions de Prévention pour l'Autonomie des Seniors de Côte d'Or (FAPA seniors 21)

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à les signer ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 octobre 2026

Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA
Date de signature : 05/11/2026
Qualité : Présidence de la [illegible]

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER